

Samedi 14 mars 2015

## **Propriété et Bien commun**

(Introduction)

Le titre est un peu court et demande quelques explications

### A- Conception de la propriété dans la Doctrine sociale de l'Église

**Le principe** : le monde est créé par Dieu. Dieu seul est propriétaire des biens de la création. Cependant Dieu confie la création aux hommes qui en sont les usufruitiers. Mais il la confie collectivement, indépendamment de toute idée d'appropriation personnelle.

#### **Trois conséquences**

- Le droit de propriété est limité par la destination universelle des biens. Si je m'approprié une partie de la création, autrui garde toujours un droit.

*Exemple* : une terre non cultivée par son propriétaire peut être cultivée par une autre personne. Le propriétaire peut perdre le droit d'usage de la terre qu'il possède. C'est le cas des latifundia qui nécessite de répartir les terres insuffisamment cultivées au bénéfice des familles pauvres pouvant les cultiver.

- Le droit de propriété est limité, car je bénéficie du fruit du travail des générations précédentes.

*Exemple* : les autoroutes ou les voies de chemin de fer. Qui en est légitimement propriétaire ? Toute propriété est le fruit de plusieurs personnes. Toute propriété est sujette à une hypothèque sociale selon le mot de Jean-Paul II.

- Le droit de propriété privée est nécessaire, car on s'occupe mieux ce qu'on possède en propre que de ce qui est collectif. Mais s'il est légitime de posséder ce qui est nécessaire à mon accomplissement, le surplus ne m'est pas indispensable ce qui justifie une certaine répartition des biens.

### B- Notion de bien commun dans la Doctrine sociale de l'Église

- Le bien commun est une utopie, plus morale que politique.

"Il est le bien de tous et de chacun, parce que nous sommes responsables de tous".

Il s'appuie sur le principe fondamental que les biens de cette terre sont destinés à tous, et ne peuvent être accaparés par quelques-uns. Il rejoint donc la conception du droit de propriété qui est limitée par "la destination universelle des biens".

- Le bien commun s'oppose clairement au point de vue libéral, qui invite à se poser la question suivante :

"Pourquoi devrais-je supporter une part disproportionnée du poids de l'effort commun, alors que je n'en reçois que peu de bénéfice ?". Question que l'on se pose souvent lorsqu' l'on paye ses impôts ou ses cotisations sociales.

Cet effort pour le bien commun dépend donc plus de la vertu que de la raison. Or on ne peut demander à tous les citoyens d'être vertueux. Mais on peut demander à la loi d'organiser le bien commun : c'est le cas par exemple de la retraite par répartition.

- Il n'existe donc pas de science du bien commun, mais seulement des recherches pratiques et locales de son application. Ces recherches passent par les deux grandes dimensions de la vie collective qui sont les deux poutres maîtresses de la Doctrine sociale de l'Église :

### **La solidarité et la subsidiarité**

C- Pourquoi proposer aujourd'hui l'étude de ces deux notions de propriété et de bien commun ?

Parce qu'elles recouvrent une certaine actualité.

Avec la transition écologique et le développement durable il y a une certaine prise de conscience que la terre appartient à tous et que la propriété d'un bien ne s'accompagne pas forcément d'une utilisation exclusive de ce bien.

Pensons au covoiturage, au marché de l'occasion, aux échanges d'appartements, ...

L'idée, également, que certains biens ne devraient pas faire l'objet d'une appropriation privée : l'air, l'eau, sans parler des autoroutes, des voies ferrées ou des aéroports.

Mais aujourd'hui nous proposons de réfléchir concrètement à ces deux notions de propriété et de bien commun dans deux domaines :

- La propriété du capital et le travail. Ce sera le thème présenté par Jean Varnet
- La Métropole Aix-Marseille Provence et la doctrine sociale de l'Église, thème qui sera présenté par Philippe Langevin.